

CVL Conseils des délégués pour la vie lycéenne	MDL Maisons des lycéens
Rôle	
Instance lycéenne de débat, de proposition, d'échanges et de consultation sur les questions concrètes relatives : • au travail scolaire, • aux conditions de la vie de l'élève dans l'établissement.	Fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif dans des projets et aide au développement de la vie : • culturelle, • artistique, • sportive, • citoyenne.
Composition et fonctionnement	
Composition : • 10 élèves élus par l'ensemble des lycéens, • 10 adultes membres de la communauté éducative. Président : chef d'établissement. Vice-président : élève élu parmi les 10 élèves du CVL et membre de droit du Conseil d'Administration de l'établissement. Le CVL est obligatoirement consulté avant chaque CA sur les points de l'ordre du jour qui relèvent de la compétence du CVL. Le Procès Verbal du CVL est présenté à chaque CA.	Association loi 1901 et les juniors associations. Adhésion à l'association ouverte à tous les élèves de l'établissement. Tout adulte intéressé par les objectifs de l'association peut apporter ses compétences. Bureau (composé uniquement d'élèves âgés de 16 ans minimum) : • Président, • Secrétaire général, • Trésorier. Élu par les membres du Conseil d'Administration ou lors de l'AG par les membres adhérents. Le CA se réunit au moins 1 fois par trimestre.
Attributions	
Consulté sur : • la restauration et l'internat, • l'Accompagnement Personnalisé, • le soutien et l'aide aux élèves, • les échanges linguistiques et culturels, • la santé, l'hygiène et la sécurité, • l'aménagement des espaces, • l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires, • l'orientation, les études scolaires et universitaires et les carrières professionnelles. Il gère le fonds de la vie lycéenne.	Organise : ⇒ des activités ouvertes aux adhérents comme : • des ateliers, des clubs, • des manifestations, • des expositions, • des déplacements culturels, • des rencontres avec des artistes, • des actions humanitaires... ⇒ des activités générant des rentrées de fonds pour favoriser la vie de l'association comme : • fête de fin d'année, • gestion d'une cafétéria pour les élèves, • dîner d'anciens élèves.